

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mai 2023

ÉLARGIR L'ASSIETTE DE LA TAXE SUR LES TRANSACTIONS FINANCIÈRES - (N° 1145)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CF29

présenté par

M. Labaronne, M. Lefèvre, M. Amiel, M. Cazenave, M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général
M. Da Silva, M. Dirx, M. Giraud, Mme Hai, M. Holroyd, M. Lacresse, M. Lauzzana,
Mme Le Grip, Mme Lemoine, M. Margueritte, M. Masségli, M. Mournet, M. Reda, M. Roseren et
M. Sitzenstuhl

ARTICLE UNIQUE

Supprimer les alinéas 3 et 9.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de supprimer l'élargissement de l'assiette de la taxe sur les transactions financières aux opérations intra-journalières. Or, dans le cadre de ces opérations, il n'y a pas de transfert de propriété qui est le fait générateur de la taxe sur les transactions financières. Il n'y aura donc aucun moyen de contrôler les déclarations effectuées par les intermédiaires financiers.